

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 31 JANVIER 2024

08- Objet : TARIFS LUD'O PARC - SAISON 2024

N° Ordre : DE-007-2024

Rapporteur : Jean-François Garrabos, vice-président au Tourisme

Nomenclature : 7.10.3 finances locales – divers - autres

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 janvier à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Bruch, après convocation régulière du Président du 25 janvier 2024, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (43) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS, MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : -

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEUX, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (4) :

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO,

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ à M. Didier SOUBIRON

Membres absents excusés (3) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Georges BARBARA

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mme Mélanie SERRE-SOLANO et M. Patrick GOLFIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 43

Votants : 47

Absents : 9

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » :

- Dont représentés : 4

- Dont abstention :

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Développement économique et tourisme,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la reprise en régie du centre balnéoludique « Lud'O parc » depuis 1er janvier 2021 ;

Vu la nécessité de définir une grille tarifaire pour la saison 2024 ;

Vu la commission finances du 25 janvier 2024 au cours de laquelle ce sujet a été évoqué ;

Le Président propose une grille tarifaire 2024 inchangée par rapport à 2023.

Seule l'activité aquagym est supprimée, car la fréquentation est très faible et cette activité est proposée par ailleurs durant l'été par la piscine de Nérac.

La grille 2024 est la suivante (tarifs similaires à 2023) :

Entrée individuelle		Tarif unitaire (€)
Adulte et enfant > 1,40 m		8,00
Enfant de 1,10 m à 1,40 m	11h00/19h30	4,00
Enfant de - 1,10 m		Gratuit
Personne en situation de Handicap		4,00
Entrée individuelle "fin de journée" à partir de 17 heures		
Adulte et enfant > 1,40 m		4,00
Enfant de 1,10 m à 1,40 m	17h00/19h30	2,50
Personne en situation de Handicap		2,50
Cartes multi-entrées		
Cartes 10 entrées		50,00
Cartes 30 entrées		80,00
Groupes (alsh, associations... : 12 entrées minimum / CE, COS... : 50 entrées minimum)		
Adulte et enfant > 1,40 m		5,00
Enfant de 1,10 m à 1,40 m		3,00
Personne en situation de Handicap		3,00
Tarifs partenaires avec convention (Office de tourisme de l'Albret, associations, CE, COS...)		
Adulte et enfant > 1,40 m		5,00
Enfant de 1,10 m à 1,40 m		3,00
Personne en situation de Handicap		3,00
GOELIA		
Forfait SEMAINE		15,00
Autres		
Recréation badge		2,50
Clé casier perdu		5,00
Apprentissage natation	Conditions à voir avec les MNS	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président,
 Après en avoir délibéré,
 DECIDE à l'unanimité

- **De prendre acte** de l'ouverture du Lud'O parc **du 29 juin au 1er septembre 2024**, pour la saison 2024,
- **D'appliquer** la grille tarifaire pour la saison 2024, telle que détaillée ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à signer les conventions de partenariat pour l'application des tarifs CE, COS ou équivalent,
- **De préciser** que les droits d'entrées sont valables uniquement pour la saison en cours. Les entrées non utilisées ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
 Président



Jean-Louis Molinié
 Secrétaire de séance



Publication le : - 2 FEV. 2024